



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 25 mai 2018

GRAND CONSEIL – Session des 29 et 30 mai 2018

Dans le cadre de la session des 29 et 30 mai 2018, le Grand Conseil neuchâtelois se positionnera sur plusieurs rapports, notamment celui relatif au **programme de législature** du Conseil d'Etat. Il sera amené à s'exprimer sur une **résolution Verte** demandant au Conseil Fédéral d'**interdire la vente et l'utilisation de plantes invasives en Suisse**, ainsi qu'une **motion** pour la **création d'une monnaie locale neuchâteloise**.

La députation Verte soumettra également aux parlementaires neuchâtelois **2 projets de loi** concernant le **droit de pétition sur internet** et la **constitution d'une commission thématique sur la Mobilité**, ainsi qu'un **postulat Vert** en faveur d'une **valorisation pour l'économie cantonale de la transition énergétique**. Elle proposera enfin un **amendement** au postulat du groupe UDC 18.135, de sorte à **comptabiliser l'ensemble des travailleurs pendulaires résidant hors canton, et non seulement les frontaliers**.

Le gouvernement, quand à lui, devra répondre à **2 interpellations Vertes**, concernant la **stratégie pour la mise en place du dossier électronique du patient** et le **bruit routier**.

Rappelons enfin que les Verts sont à l'origine du dépôt d'un projet de loi PVS-PSN demandant un **congé paternité de 20 jours** pour les fonctionnaires de l'Etat.

RAPPORT 17.040 : Programme de législature 2018-2021

Fabien FIVAZ, député Vert, Fabien.Fivaz.GC@ne.ch, 078 740 06 51

« Le programme de législature du Conseil d'État ressemble à ceux des législatures précédentes. S'il présente des intentions louables en termes d'attractivité, de cohésion cantonale ou sociale, il ne questionne pas suffisamment les raisons des problématiques actuelles du canton de Neuchâtel. De plus, la plupart des ambitions affichées, comme un renforcement de la culture ou une formation de qualité, sont en contradiction avec les mesures d'économies proposées par le plan financier. Des raisons qui font que les Verts ne prendront pas en considération le programme de législature du Conseil d'État. »

RAPPORT 18.010 : Entretien constructif des routes

Johanna LOTT-FISCHER, députée Verte

Johanna.LottFischer.GC@ne.ch, 076 306 82 93

RAPPORT 18.016 : Intégration interculturelle : rapport CICM

Laurent DEBROT, député Vert, Laurent.Debrot.GC@ne.ch, 079 322 57 41

LES VERTS NEUCHÂTELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch

RÉSOLUTION VERTE (voir texte complet plus bas) :

Lutte contre les néophytes envahissantes : agir à la source !

Xavier CHALLANDES, député Vert, Xavier.Challandes.GC@ne.ch, 079 695 47 69

« Les plantes invasives sont un danger pour l'équilibre de nos écosystèmes. Certaines présentent également des risques pour la santé publique. Alors que les cantons et les communes suisses investissent chaque année des moyens lourds, en argent, en temps et en main d'oeuvre, pour tenter de les gérer, il apparaît contradictoire qu'une grande partie de ces espèces soit encore en vente et puisse être utilisée librement sur le territoire helvétique. »

MOTION 18.121 : **Création d'une monnaie locale neuchâteloise**

Laurent KAUFMANN, député Vert, Laurent.Kaufmann.GC@ne.ch, 076 402 92 42

Le communiqué de presse : [cliquez ici](#).

PROJET DE LOI VERT 18.149 : **Modification de la Loi sur le droit de pétition (LDPé)**

Fabien FIVAZ, député Vert, Fabien.Fivaz.GC@ne.ch, 078 740 06 51

« La récolte de signatures en ligne, à l'appui de pétitions, fait aujourd'hui partie des habitudes de la population. Malheureusement, il n'existe pas encore de base légale permettant la prise en compte de celles-ci. Dans un souci de meilleure représentation démocratique, nous devons adapter notre fonctionnement institutionnel aux nouvelles technologies et aux habitudes des citoyennes et citoyens. »

PROJET DE DÉCRET VERT (voir texte complet plus bas) :

Constitution d'une commission thématique Mobilité

Fabien FIVAZ, député Vert, Fabien.Fivaz.GC@ne.ch, 078 740 06 51

« Le Grand Conseil a tenté plusieurs fois de transformer la commission des infrastructures routières en commission chargée de l'ensemble des problématiques liées à la mobilité. Les Verts proposent que le parlement se prononce une fois pour toute sur cette question via un projet de décret. Les questions de mobilité, transports individuels motorisés, transports publics ou mobilité douce sont interdépendantes. Il est temps d'adapter le fonctionnement du Grand Conseil à la réalité. »

AMENDEMENT ad18.135 : **Amendement au postulat du groupe UDC 18.135 Pour une transparence de la part des entreprises sur le taux de travailleurs frontaliers**

Fabien FIVAZ, député Vert, Fabien.Fivaz.GC@ne.ch, 078 740 06 51

« La problématique que soulève l'UDC n'est en soit pas inintéressante. Les travailleuses et travailleurs vivant en dehors du canton posent des problèmes environnementaux et sociaux non négligeables. Ces problèmes ne sont d'ailleurs pas uniquement le fait des frontaliers. L'accès aux chiffres des entreprises, non pas dans le but de montrer du doigt

les moutons noirs, mais de pouvoir mettre en place des politiques publiques adéquates est intéressante. C'est dans ce sens que les Verts ont amendé la proposition UDC. »

POSTULAT VERT (voir texte complet plus bas) :

Valorisation économique de la transition énergétique

Diego FISCHER, député Vert, Diego.Fischer.GC@ne.ch, 077 466 86 26

INTERPELLATION VERTE 18.141 : **Dossier électronique du patient: le canton de Neuchâtel rejoindra-t-il l'association intercantonale romande CARA?**

Brigitte NEUHAUS, députée Verte, Brigitte.Neuhaus.GC@ne.ch, 079 785 31 70

« Les cantons de Vaud, Genève, Valais – et bientôt Fribourg et Jura – se réunissent en une association intercantonale visant à mettre en œuvre le dossier électronique du patient en Romandie. Neuchâtel est le grand absent de cette plateforme collaborative à l'échelle romande. Or, pendant ce temps, un certain nombre d'inconnues subsistent quant à la stratégie du Conseil d'Etat. »

INTERPELLATION VERTE 18.142 : **Beaucoup de bruit, peu d'action**

Naomi HUMBERT, députée Verte, Naomi.Humbert.GC@ne.ch, 078 880 26 80

« Le 31 mars dernier, le délai de l'ordonnance fédérale qui demande l'assainissement et les mesures d'isolation acoustique sur les routes est arrivé à son terme. Malgré plus de 30 ans de procédure, 46 km de routes de notre canton ne respectent toujours pas ces normes, selon la RTS. Les riverains subissant des nuisances sonores routières peuvent à présent porter plainte et être indemnisés – de quoi exercer une certaine pression sur l'Autorité exécutive pour atteindre enfin les objectifs légaux. »

PROJET DE LOI 18.120 :

Pour un congé paternité de 20 jours dans la fonction publique cantonale

Clarence CHOLLET, députée Verte, Clarence.Chollet.GC@ne.ch, 078 602 94 92

Le communiqué de presse : [cliquez ici](#).

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

Auteur(s) : Groupe PVS

Titre : Lutte contre les néophytes envahissantes : agir à la source!

Contenu :

Alors que les cantons et les communes suisses investissent chaque année des moyens lourds, en argent, en temps et en main d'oeuvre, pour gérer les néophytes envahissantes, il apparaît contradictoire qu'une grande partie de ces espèces soit encore en vente et puisse être utilisée librement sur le territoire helvétique. Interdire leur vente et leur utilisation non-contrôlée constituerait une mesure somme toute logique pour éviter leur dissémination. Nous demandons donc au Conseil fédéral de prendre les mesures qui s'imposent afin d'interdire la vente et l'utilisation de ces espèces.

Motivation (obligatoire) :

Le terme de « néophytes envahissantes » désigne des plantes non-indigènes présentes en Suisse et ayant des comportements d'envahissement.

Ces espèces se répandent massivement dans l'environnement aux dépens des espèces indigènes, certaines d'entre elles présentent également des risques pour la santé publique. La plupart des néophytes envahissantes ont des impacts économiques à cause des dommages qu'elles entraînent et des coûts engendrés par leur gestion, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la foresterie.

La gestion des néophytes envahissantes est un travail coûteux pour les collectivités publiques. Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui doit être réalisé sur plusieurs années, avec des résultats plus ou moins efficaces selon les espèces et les spécificités des milieux envahis.

A ce jour, 40 espèces, dites néophytes envahissantes, sont présentes en Suisse. Ces espèces sont inscrites dans la Liste Noire (LN) établie par la Commission suisse pour la protection des plantes sauvages. L'Ordonnance fédérale sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ODE) règle l'utilisation dans l'environnement des organismes exotiques, dont font partie les néophytes envahissantes. L'annexe 2 de l'ODE interdit la vente et l'utilisation directement dans l'environnement de seulement 15 espèces inscrites dans la LN. Les 25 autres néophytes envahissantes, parmi lesquelles figurent notamment le buddleia de David, le laurier-cerise ou le robinier faux acacia, peuvent donc être vendues, semées, plantées et cultivées librement en Suisse.

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Xavier Challandes

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

Auteur(s) : Groupe PVS	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Valorisation économique de la transition énergétique	
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'étudier comment la transition énergétique, telle que décidée par le peuple suisse en mai 2017 et telle que planifiée dans la conception directrice de l'énergie du canton de 2017, peut être valorisée économiquement dans le canton.	
Développement (obligatoire) : Le secteur énergétique est appelé à se transformer totalement dans les prochains 30 ans : partant de près de 100% fossile et nucléaire, l'énergie devient soit 100% renouvelable, soit simplement économisée. Ce bouleversement fondamental débouchera sur d'innombrables opportunités économiques, à tous les niveaux, du local au global et du secteur primaire au secteur tertiaire. Rien que dans le canton, les quelques 500 MCHF qui sont dépensés actuellement pour l'achat d'énergies non-renouvelables par année peuvent en principe se convertir en de la valeur ajoutée locale. Des possibles exportations de savoir-faire et de biens au-delà du canton et du pays peuvent multiplier ce potentiel. Le Conseil d'État est prié, partant des compétences économiques, académiques, industrielles et artisanales existant dans l'espace cantonal, de déceler des possibles axes prioritaires et de les mettre en concordance dans un plan stratégique de valorisation économique. Les moyens de mise en œuvre de cette stratégie pourront être notamment ceux de la formation, de la politique de recherche, de la promotion économique, et de la législation, et du rôle exemplaire de l'état même. Les secteurs d'intérêt prioritaires sont évidemment ceux de la construction, de la production d'énergie renouvelable, de l'ingénierie, des transports individuels et communs, agricoles et forestiers, et de l'efficacité énergétique industrielle. Complémentairement à la construction du nouveau monde de l'énergie, la déconstruction du secteur énergétique dépassé pourrait également offrir un potentiel économique intéressant, qu'il s'agit d'également inclure dans l'étude de potentiel, tel que a été demandé dans le postulat 18.138. Même s'il s'agit là d'une tâche particulièrement difficile, un intérêt particulier sera à porter sur les activités qui créent des synergies entre « l'économie interne » et le secteur d'exportation, et de créer des dynamiques particulièrement intéressantes de stimulation réciproque. Dans ce même souci, les postulant(e)s souhaitent que le rapport et le plan d'action soit élaboré conjointement entre le DEAS et le DTEC. Sans un tel plan, il y a risque que la transition énergétique se fasse de façon passive et défensive, sans que le potentiel économique soit capté en faveur de l'économie et de la population neuchâteloise.	

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) : **Non**

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Diego Fischer

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Christine Ammann Tschopp	Fabien Fivaz	Michaël Berly
Brigitte Neuhaus	Daniel Ziegler	Jean-Jacques Aubert
Zoe Bachmann	Laurent Kaufmann	Joël Desaules
Sebastien Frochaux	Cédric Dupraz	Véronika Pantillon
Céline Vara	Patrick Hermann	Clarence Chollet
Richard Gigon	Laurent Debrot	

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE DÉCRET

Auteur(s) : Groupe PVS

Titre : Décret constituant une commission thématique Mobilité

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
vu les articles 100 et 101 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012;
sur la proposition de la commission...
décrète :*

Article premier

²La commission est composée de quinze membres.

³Elle remplace la commission thématique Infrastructures routières

Art. 2 ¹La commission est chargée de traiter les affaires importantes liées aux routes, aux transports publics et à la mobilité douce.

²Dans le cadre de cette mission, la commission est plus particulièrement chargée des tâches suivantes :

- a) examiner les rapports du Conseil d'État qui concernent tous les aspects de mobilité ;
- b) déposer devant le Grand Conseil toute initiative qui lui paraît opportune.

Art. 3 Le présent décret n'est pas soumis au referendum facultatif.

Art. 4 ¹Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
Le président,

La secrétaire générale,

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Fabien Fivaz